

# → Prise de position sur la réforme de la LPP (LPP 21)

UNE RÉFORME S'IMPOSE POUR PÉRENNISER LE FINANCEMENT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE FACE AUX DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES. LA PRÉSENTE RÉFORME DE LA LPP EST UN COMPROMIS RÉUSSI. ELLE RÉDUIT LA REDISTRIBUTION, CONTRAIRE AU SYSTÈME ET INDÉSIRABLE, DES AVOIRS DES PERSONNES ACTIVES VERS LES BÉNÉFICIAIRES DE RENTE ET RENFORCE EN MÊME TEMPS L'ÉPARGNE. ECONOMIESUISSE SOUTIEN LA RÉFORME, CAR ELLE MODERNISE EN PROFONDEUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE. LES JEUNES, LES FEMMES, LES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL ET LES TRAVAILLEURS ÂGÉS EN PARTICULIER BÉNÉFICIERONT D'UNE RÉFORME DU 2E PILIER QUI S'EST FAIT ATTENDRE.

## La réforme

- La pièce maîtresse du projet est la baisse du taux de conversion LPP de 6,8 % à 6,0 %, qui permettra de tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse des rendements des capitaux. L'ajustement du taux de conversion pour tenir compte de l'évolution des conditions-cadre démographiques et économiques réduira en outre la redistribution, contraire au système et indésirable, des avoirs des personnes actives vers les bénéficiaires de rente.
- Le projet abaisse aussi la déduction de coordination, qui passera du montant fixe actuel, de 25 725 francs, à 20 % du salaire assuré selon l'AVS. Ainsi, les personnes à bas revenus et en particulier les travailleurs à temps partiel peuvent épargner davantage dans le cadre de la prévoyance professionnelle.
- Le léger abaissement du seuil d'entrée (salaire annuel minimum à partir duquel la prévoyance professionnelle est obligatoire) prévu, de 22 050 francs aujourd'hui à 19 845 francs, ouvrira l'accès à la prévoyance professionnelle à davantage de personnes et améliorera la couverture des assurés.
- Les bonifications de vieillesse sont simplifiées et harmonisées pour l'ensemble des classes d'âge. Cela favorise l'embauche et le maintien en emploi des travailleurs âgés.
- Des suppléments de rente sont prévus pour les générations de transition. Ils doivent garantir le maintien du niveau des prestations. En fonction de leur année de naissance et de leurs avoirs de prévoyance vieillesse, les travailleurs qui prennent leur retraite les premières années suivant l'entrée en vigueur de la réforme reçoivent un supplément de rente.

## La réforme de la LPP est urgente

L'allongement de l'espérance de vie et les difficultés persistantes sur les marchés des capitaux accroissent toujours plus la pression sur les rentes de la prévoyance professionnelle. Les paramètres de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) n'ont pas été adaptés depuis la première révision de la LPP en 2005. À l'heure actuelle, des revenus du capital de la population active jeune sont redistribués vers des retraités pour financer les rentes.

Le peuple a rejeté plusieurs tentatives de réforme, comme l'abaissement du taux de conversion minimal en 2010 et la révision conjointe de l'AVS et de la prévoyance professionnelle en 2017. Une réforme s'impose si la Suisse entend pérenniser le financement de la prévoyance professionnelle face aux défis démographiques et économiques. Le Conseil fédéral et le Parlement soutiennent la réforme.

### Position des milieux économiques

- Il est urgent de soumettre la prévoyance professionnelle, déséquilibrée depuis longtemps, à une réforme. La redistribution des jeunes vers les bénéficiaires de rente est contraire au système, il faut y mettre un terme.
- La réforme est globalement équilibrée avec la baisse du taux de conversion, les améliorations pour les bas salaires et les travailleurs employés à temps partiel, le lissage des bonifications de vieillesse et les suppléments de rente pour la génération de transition. Elle adapte la prévoyance professionnelle aux réalités de la société et modernise le système.
- Dans l'ensemble, la réforme de la LPP maintient le niveau des prestations dans la prévoyance professionnelle et améliore le processus d'épargne pour les personnes actives à bas salaires. Ce sont surtout des jeunes, des femmes et des travailleurs à temps partiel. Pour eux, la réforme apporte des conditions financières plus sûres à la retraite.
- D'autres pays envient à la Suisse son système des trois piliers qui a fait ses preuves. Avec la réforme de la LPP, nous veillons à ce que ce système reste un atout solide de la prévoyance vieillesse pour les générations futures.

## CONTACT

### VINCENT SIMON

Responsable de projets Finances et fiscalité

[vincent.simon@economiesuisse.ch](mailto:vincent.simon@economiesuisse.ch)